



République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 11 septembre 2023 - N°6

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : M ROBELET Olivier, Mme SOURET BORDARY Lisiane, M MOUTURAT Nicolas, Mme BALAZUT Doriane, M MICALLEF Florian, Mme AUBERT Marie-Laure, Mme BIZZOTTO Janine, M CHAUDRONNIER Jean-Marie, Mme BRESSY Armelle, Mme DUCARRE Céline, M TARDIEU Stéphane et M MONTELS Fabrice.

Absent : M OURS Denis

Absent excusé : MICHEL SAURINA Christel donne procuration à SOURET-BORDARY Lisiane.

Il désigne Madame BIZZOTTO Janine, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation et propose le retrait du point sur la vente d'un terrain à IMBERT.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 20 juin 2023 :

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

2- **Revalorisation des tarifs de la salle polyvalente**

A la suite de la hausse du coût de l'énergie, il convient de revoir le règlement intérieur de la salle polyvalente adopté par délibération en date du 26/01/2017 et modifié le 1^{er} mars 2022.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

3- **Déclaration de projet photovoltaïque sur le site La Gardette**

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt de la commune d'engager une procédure de Déclaration de Projet avec Mise en Compatibilité du PLU en utilisant la procédure prévue aux articles L153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme. Cette procédure permet de mettre en compatibilité le PLU avec un projet présentant un caractère d'intérêt général. L'objectif de cette procédure est de permettre la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le secteur de la Gardette, au niveau de la parcelle A 1060.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

4- **Acquisition de la parcelle B702, B706, B709 et B696 : Point retiré de l'ordre du jour**

5- **Acquisition d'une partie de la parcelle A868**

Après s'être entretenu avec Monsieur IMBERT Michel, le propriétaire de ce bien immobilier, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le prix de l'acquisition est fixé à l'euro symbolique et les frais de notaires et de géomètre seront à la charge de la commune

Mesdames BALAZUT et BRESSY ne participent pas au vote

Approuvé à la majorité :

Contre : 0

Abstention : 0

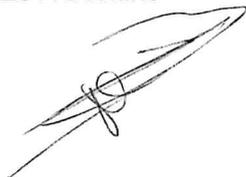
Pour : 11

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h04.

Le secrétaire de séance,
BIZZOTTO Janine



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

